

Arrondissement de

Valenciennes

VILLE D'ONNAING

Nord

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-quatre le **28 Mai à 18h00**, le Conseil Municipal de la Ville d'ONNAING s'est réuni, sous la présidence de Monsieur JOUANIN Xavier - Maire - à la suite de la convocation qui lui été faite cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

P R E S E N T S : M. Xavier JOUANIN – *Maire* – Mme Mélanie CINARI – Mme Marie-Paule BRAUCHLI – M. Franck PONTIER – Mme Sylvie BALLINI – M. Jean-Michel LEGRAND – M. Sébastien MATHIEU – *ADJOINTS AU MAIRE*

Mme Yvonne DURANTI – Mme Dominique POTTIEZ – M. Jean-Charles LAMBECQ – Mme Sylvie VERCHAIN – Mme Delphine BERTRAND – M. Mourad MEKDOUR – M. François HENNEVIN – Mme Christine RACZEK – M. Michel LOOSE – Mme Laurence BARA – *CONSEILLERS MUNICIPAUX*

EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme Graziella STAMPER – Mme Michelle PLUYART – Mme Géraldine POTIER – M. Renaud LECERF – M. Aurélien BRISSY – Mme Christelle DESPRES – Mme Fatima BENAICHE.

EXCUSES SANS PROCURATION : M. Michel BOSCH – Mme Daniela RIDOLFI – M. Vincent HANDRE.

ABSENT : M. Maxence MAILLOT.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 mai 2024

DATE DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT :

DATE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

ACCUSE DE RECEPTION DU REPRESENTANT DE L'ETAT :

OBJET

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA
COMMUNE DE SAINT-SAULVE**

CONCERTATION PRÉALABLE DU 8 AVRIL AU 31 MAI 2024

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA
COMMUNE DE SAINT-SAULVE
CONCERTATION PRÉALABLE DU 8 AVRIL AU 31 MAI 2024**

Le Conseil Municipal, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre pénitentiaire à Saint-Saulve, se doit de demander la prise en compte des préconisations qu'il souhaite pour que cet établissement s'intègre le mieux possible au cadre de vie des habitants d'Onnaing et dans le respect de l'environnement.

En effet, ce projet, porté par l'Etat et soutenu conjointement par Valenciennes Métropole et la Ville de Saint-Saulve, se situera à proximité immédiate de notre commune. C'est pourquoi, il est demandé la prise en compte des points suivants :

Site envisagé :

Sur le territoire de Saint-Saulve à proximité du PAVE n°2 d'Onnaing sur une emprise de 50 hectares environ : localisation du centre pénitentiaire le plus près possible de l'autoroute A2 afin de l'éloigner au maximum des premières habitations de la commune et réalisation d'un aménagement paysager permettant la tranquillité des riverains.

Accessibilité par le réseau autoroutier :

A défaut d'une connexion directe entre le site et le contournement nord, il doit impérativement être relié à l'A2 via l'échangeur prévu à proximité pour le PAVE n°2. La desserte par l'échangeur existant (vers le PAVE 1 et la rue Parmentier) ne pouvant pas être considérée comme voie d'accès au centre pénitentiaire et ne pouvant recevoir de flux routier supplémentaire, vu sa taille et sa configuration.

Desserte par les transports en commun :

Celle-ci doit correspondre à un service spécifique avec accès direct au centre pénitentiaire sans lien avec les lignes existantes principalement dédiées aux collégiens et lycéens, ni avec le PAVE n°2.

Sécurité et tranquillité publiques :

Vu l'impact direct et les incidences potentielles de ce projet sur la sécurité et la tranquillité publiques, il est impératif d'acter le renforcement des effectifs de terrain du bureau de police d'Onnaing et ce de façon pérenne.

Desserte par les liaisons douces :

La desserte en liaison douce des entreprises des PAVE 1 et 2 doit être prioritaire par rapport à celle éventuelle du centre pénitentiaire.

Conformité avec le SCOT et le PLUI :

Les élus onnaingeois resteront attentifs à la compatibilité du projet avec le SCOT et notamment la consommation de terres agricoles qui devra être compensée. Ils s'exprimeront le moment venu à ce sujet.

Nuisances occasionnées à l'activité économique :

La Municipalité demande que ce projet d'implantation d'un centre pénitentiaire ne vienne en rien perturber les importants projets d'implantations d'entreprises sur le PAVE 2, en cours et à venir, qui engendreront à court et moyen terme des centaines voire des milliers d'emplois, ce qui reste la priorité absolue des élus onnaingeois, tout comme les infrastructures nécessaires à ce développement (réseaux, voiries et aménagements divers).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D E M A N D E

La prise en compte des points ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le
Sa publication le

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Xavier JUANIN



